

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

1

RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

URGENT

- ⇒ Dossier de recevabilité : s'adresser à la DRDJSCS de sa région résidentielle
- ⇒ Délais de traitement : 2 semaines à 2 mois
- ⇒ Échéance : réponse le 13/12/2019 au plus tard pour accompagnement CREPS

2

RÉDACTION DU DOSSIER V.A.E.

- ⇒ En autonomie ou accompagnée
 - ⇒ S'adresser à la DRDJSCS de sa région résidentielle
- ou**
- ⇒ Au CREPS de Dijon qui propose une V.A.E. collective :

- ⇒ Accompagnée
- ⇒ 22h / 1000€
- ⇒ Regroupement initial : samedi 14/12/2019 (7h)
- ⇒ Suivi individualisé : 15/12/2019 au 13/03/2020 (8h)
- ⇒ Regroupement final : samedi 14/03/2020 (7h)

3

INSTRUCTION DU DOSSIER ET RÉPONSE

- ⇒ Échéance : 02/04/2020
dossier déposé, en 3 exemplaires, à la DRDJSCS de Bourgogne Franche-Comté, site distant de Besançon, 11 B Rue Nicolas Bruand 25000 Besançon
- ⇒ Instruction du dossier
- ⇒ 02-03/06/2020 : jury V.A.E. et réponse